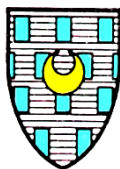


MARQUETTE EN OSTREVANT



INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE PRINTEMPS 2020

La commune de Marquette en Ostrevant organise un accueil de loisirs sans hébergement, ouvert aux enfants et adolescents (3 à 14 ans) **du Lundi 20 Avril au Vendredi 24 Avril** soit une semaine complète.

Encadrés par un personnel compétent (animateurs titulaires du BAFA, intervenants qualifiés), les enfants bénéficient d'activités variées et de qualité, favorisant leur épanouissement.

Thème : les années 2000

L'accueil se fait au sein du Groupe Scolaire « Les Chrysalides » **pour tous les enfants.**
ENTRÉE CÔTÉ PARKING

Les enfants sont accueillis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

La commune propose également un **service de garderie de 7h30 à 9h00** ainsi que la possibilité de **restauration à la cantine** pour le déjeuner au même tarif que celui de la période scolaire **SUR INSCRIPTION PRÉALABLE** via votre Compte Famille.

NB : Pour les familles qui ne possèdent pas encore de compte sur le site internet de la commune, il vous sera fourni un numéro d'identifiant une fois que l'inscription de votre ou vos enfants ait été enregistrée.

Périodes d'inscriptions :

Du Lundi 17 Février (date de mise à disposition des dossiers en Mairie) au 28 Mars 2020 **DERNIER DÉLAI**

L'inscription sera validée uniquement dans les conditions suivantes :

1. DOSSIER COMPLET (obligatoire) :

- Fiche de renseignements enfant **signée**
- Fiche de réservation **signée**
- **Certificat médical attestant les vaccinations à jour** et l'autorisation de la **pratique d'activités physiques**
- **Attestation d'assurance au nom de l'enfant**
- **Attestation CAF** ou à défaut, **vos avis d'imposition 2019** pour le calcul du quotient familial

2. Dans la limite des places disponibles.

En cas de maladie chronique, invalidante ou de handicap, un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera à établir ou une demande d'AVS extrascolaire sera à effectuer auprès de la MDPH afin d'accueillir au mieux votre enfant.

Participation des familles de Marquette-en-Ostrevant, Émerchicourt, Wasnes-Au-Bac et Wavrechain-Sous-Faulx :

Afin de bénéficier du financement de la CAF, le Conseil d'Administration de celle-ci a décidé que la commune devait obligatoirement fixer 3 tarifs. Ceux-ci sont établis en fonction du quotient familial comme suit :

Quotient familial	Tarif par enfant/semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant/semaine
Moins de 750€	24.50€	22.50€
De 751€ à 1 200€	27.00€	23.50€
De 1 201€ à plus	28.00€	25.00€



Participation des familles pour les autres communes :

Quotient familial	Tarif par enfant/semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant/semaine
Moins de 750€	62.00€	49.00€
De 751€ à 1 200€	64.00€	51.00€
De 1 201€ à plus	66.00€	53.00€

***Par autres communes, on entend les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Marquette, Émerchicourt, Wasnes-Au-Bac et Wavrechain-Sous-Faulx. Par conséquent, ces familles doivent s'acquitter du tarif « extérieur » même si les enfants sont scolarisés à Marquette, Émerchicourt, Wasnes et Wavrechain.

Le Maire,
Jean-Marie TONDEUR